

*Le budget—M. Donald W. Munro*

Ce tour de passe-passe, ou cet acte de négligence voulue de la part du personnel en vue de dissimuler une gaffe inexcusable due à l'arrogance dont j'ai déjà parlé, ou qui ne visait peut-être qu'à faire diversion ou à tendre un écran de fumée autour de l'affaire, s'est terminé par une démonstration de justification si ridicule de la part du ministre qu'elle constitue un véritable outrage, à mon avis, aux convenances et à la dignité de la Chambre. Ce jour-là a terni à tout jamais la réputation du ministre des Finances.

Il s'agissait en effet d'un budget de relance, comme l'a qualifié le ministre. Il a été remanié à la dernière minute en vue de permettre au ministre de se reprendre, après un écart inexcusable des usages parlementaires courants. A la dernière minute, il a manifestement trafiqué les chiffres en ajoutant 200 millions de dollars à son programme de dépenses proposé. Il n'a pas eu le temps toutefois de décider si ces 200 millions devraient être consacrés . . .

**M. Cosgrove:** A la création d'emplois.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** . . . ni d'où il allait les sortir. De cette façon, il a essayé de se sortir sans scrupule d'une situation très délicate et profondément vexante, celle d'avoir montré son budget en public avant le soir de l'exposé budgétaire, se livrant ainsi à ce qui constitue un véritable outrage public à la pudeur. Je n'en dirai pas plus pour le moment.

Et pourtant, ce numéro, prévu ou non, combiné ou improvisé, n'était d'une certaine façon que le dernier d'une suite d'événements entourant la présentation du budget. J'hésite à dire que c'en était peut-être le point culminant, mais c'était pour le moins la dernière d'une série de manipulations tortueuses du Règlement et des traditions de la Chambre qui dure depuis trois ans, à l'égard des budgets, de leur présentation et de leurs conséquences.

Je tiens à dire très respectueusement, avant que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Rompkey) ne nous quitte, qu'il nous en a donné encore un exemple aujourd'hui. Il aurait pu présenter ses propositions dans le cadre des déclarations de ministres pour qu'il puisse y avoir un débat. Au lieu de cela, à l'instar d'autres ministres, il les a glissées dans son discours sur le budget et il n'a été soumis à des questions que pendant dix minutes. Je répète que ce dernier incident n'est probablement pas le dernier.

● (1200)

Le ministre des Finances ne s'est pas contenté de patouiller les documents qu'il devait déposer. Il a déclaré un jour ou deux plus tard que toute cette affaire du secret du budget était dépassée et que nous devrions adopter la pratique américaine. Sur ce dernier point, j'espère que son personnel attirera son attention sur les observations que fait l'honorable Eugene Forsey dans une lettre qui a paru dans le *Globe and Mail* du 27 avril et où il se dit d'avis qu'il est impossible d'établir un parallèle entre cet incident et la pratique américaine.

Le ministre s'est évidemment contredit quand il a affirmé plus tard que le caméraman qu'il avait taquiné jusqu'à lui demander s'il aimerait se servir de son zoom, n'était rien de moins qu'un voleur. C'est à se demander quelles autres accusations monstrueuses vont suivre celle-là.

Le dossier du gouvernement en ce qui concerne la présentation des budgets n'est pas très honorable à d'autres égards

parce que, intentionnellement ou non, il a dérogé à la tradition parlementaire en faisant durer une session plus de trois ans. C'est une révolution en soi. C'est un record dont le gouvernement, ou certains de ses ministres du moins, semblent inexplicablement fiers. Nous en sommes aujourd'hui à la cinq cent unième séance de la quatrième année de la 32<sup>e</sup> législature. Il faudra toutefois revenir sur toute cette question un autre jour, parce que c'est le gâchis qui entoure la présentation du budget qui nous intéresse en ce moment. Quant à savoir si une session parlementaire qui entre dans sa quatrième année est légale, c'est une tout autre affaire.

Pour revenir au budget, il faut remonter au 21 avril 1980, au moment où le ministre des Finances d'alors, qui est aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), a employé tout le temps dont il disposait dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour présenter un mini-budget, désigné ainsi dans l'index du *hansard* anglais, ainsi qu'une motion de voies et moyens. C'est ce que l'on peut voir à la page 243 du *hansard* du 21 avril 1980. C'est probablement la première fois qu'une motion de voies et moyens a été présentée ainsi.

Cette dérogation à la tradition parlementaire en matières fiscales a été suivie de d'autres au cours de la session. Les incidents qui sont survenus au cours des trois années suivantes sont tout aussi étonnants, comme je vais le démontrer.

Les députés de l'opposition ont soulevé la question de privilège contre cette façon inhabituelle de procéder d'avril 1980, car ne rien dire revenait à priver les députés de leur droit d'examiner les mesures budgétaires qui étaient exposées. C'est un point important. Le débat sur l'Adresse tirait alors à sa fin et le ministre n'a donc pas eu à répondre à des questions sur la présentation de son mini-budget. Les oppositionnels ont cité les commentaires 516 et 517 de Beauchesne, en vain, comme on peut le voir dans la décision de la présidence qui figure à la page 459 du *hansard* du 28 avril 1980.

L'anomalie suivante relative à un exposé budgétaire qui mérite d'être signalée est survenue le 28 octobre 1980. Le ministre des Finances a annoncé alors des mesures visant à augmenter les taxes de vente et d'accise, à modifier les tarifs douaniers, à modifier le montant des primes d'assurance-chômage pour les employés et pour les employeurs, mais il a en outre instauré subrepticement un tout nouveau programme visant à nationaliser le secteur énergétique dans le cadre de mesures fiscales; il s'agit du Programme énergétique national.

Comme nous pouvons maintenant le constater, ce programme a eu au moins deux graves conséquences. Premièrement, il a détourné une bonne partie de la prospection du Canada, compromettant ainsi d'emblée un des objectifs louables du programme, l'autonomie énergétique. Deuxièmement, il a provoqué inutilement une très forte détérioration de nos relations avec les investisseurs étrangers, sauf avec ceux qui seraient sous peu extrêmement avantagés par cette nationalisation, je tiens à le préciser. Je songe notamment à l'acquisition à un prix exorbitant de la filiale canadienne d'une société exploitant une chaîne de stations-service. Je parle bien sûr, de l'achat des biens de la société Petrofina par Petro-Canada au prix de 1.6 milliard de dollars, ce qui est beaucoup trop pour une chaîne de stations-service fixes. La présentation de ce projet de nationalisation dans un exposé budgétaire va à l'encontre des traditions de la Chambre.